

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 120

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le système d'information proposé « aux seules fins de lutter contre l'épidémie de covid-19 » souffre de lacunes nombreuses et risque d'ouvrir la voie à une utilisation massive des données sanitaires des Français- dans certains cas sans leurs consentements. C'est la raison pour laquelle il est proposé la suppression de cet article dans l'attente d'une rédaction plus adéquate .